



Conférence Ministérielle sur le Vieillissement de la CEE - 2017

Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017

**« Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par
l'allongement de la durée de vie »**

Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017

4ème Conférence Ministérielle sur le Vieillissement de la CEE

« Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l’allongement de la durée de vie »

Préambule

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique pour l’Europe de l’ONU (CEE) réunis à la quatrième Conférence ministérielle sur le vieillissement, tenue les 21 et 22 septembre 2017 à Lisbonne (Portugal), réaffirmons l’engagement pris par nous dans la Déclaration ministérielle de Berlin en 2002, puis confirmé dans les Déclarations ministérielles de León en 2007 et de Vienne en 2012, de mettre en œuvre la Stratégie régionale d’exécution du Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement et de préserver la jouissance par les personnes âgées de tous les droits fondamentaux ainsi que le prévoient les instruments internationaux et régionaux pertinents.
2. Nous constatons avec satisfaction que l’espérance de vie a augmenté dans les États membres de la Commission, tant pour les femmes que pour les hommes, bien que cette longévité accrue ne soit pas toujours synonyme de bonne santé. Nous sommes particulièrement sensibles à l’expérience et au savoir des personnes âgées, dont l’apport bénéficie à nos sociétés en même temps qu’il contribue à leur propre épanouissement.
3. Nous reconnaissons que les changements démographiques en cours ouvrent de nouvelles perspectives et créent de nouveaux défis dans nos pays, tant pour l’élaboration des politiques qu’au niveau individuel, et nous prenons acte du besoin d’égalité entre les sexes et de solidarité entre les générations.
4. Nous sommes conscients que les personnes âgées ne sont pas un groupe homogène, mais que leurs besoins, leurs préférences et leurs perspectives au cours de leur vie sont diversifiés.
5. Nous reconnaissons que de nombreux États membres ont, au niveau national ou local, beaucoup avancé dans la concrétisation des 10 engagements de la Stratégie régionale d’exécution du Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement au cours du troisième cycle de cinq ans. Dans le même temps, nous sommes conscients qu’au cours des cinq dernières années, la mise en œuvre de la Stratégie s’est inscrite dans un contexte de stagnation économique, de pressions sur les dépenses sociales, d’intensification des migrations et de transformation technologique. La mise en œuvre dans la région a notamment permis d’obtenir les résultats appréciables suivants :
 - (a) Les décideurs, les partenaires sociaux, les médias, la société civile et la population accordent une attention croissante aux questions de vieillissement des personnes et de vieillissement de la population, notamment en ce qui concerne le respect de la dignité des personnes âgées et la jouissance de leurs droits fondamentaux, la reconnaissance de leur contribution aux résultats économiques et à la société, et le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle ;

- (b) La notion de vieillissement actif acquiert une dimension centrale dans l'approche appliquée pour l'élaboration des politiques nationales et régionales relatives au vieillissement ;
 - (c) Des mesures sont prises en vue d'adapter les systèmes nationaux de protection sociale et le marché de l'emploi aux conséquences des changements démographiques ;
 - (d) La société civile, notamment les organisations de personnes âgées, participent de plus en plus à l'élaboration de politiques prenant en compte les droits et les besoins des personnes âgées, hommes et femmes, et la réalisation de leur potentiel ;
 - (e) Des méthodes novatrices, y compris sur les plans technologique et organisationnel, sont de plus en plus utilisées pour la prestation de services dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la culture, des loisirs et du tourisme social, de la réadaptation, de la santé et de la protection sociale, et les approches intersectorielles associant plusieurs parties prenantes sont encouragées dans la mise en place de ces services.
6. Nous notons que certains États membres doivent encore élaborer des mesures plus globales pour répondre aux besoins individuels et sociétaux d'une population vieillissante, alors que d'autres doivent préserver ou améliorer les régimes en vigueur qui garantissent l'accès des personnes âgées à une protection sociale appropriée ainsi qu'à des systèmes de santé efficaces et à des soins de longue durée, y compris aux traitements de pointe rendus possibles par les progrès de la médecine.
 7. Nous sommes également conscients que, dans plusieurs États membres, les politiques relatives à la santé et à la protection des personnes âgées doivent être complétées par des mesures visant à favoriser l'autonomie de ces personnes, plus particulièrement les femmes, à préserver leur dignité et à prévenir toutes les formes de discrimination, de maltraitance, de violence et de négligence.
 8. Nous sommes conscients que la participation d'un nombre croissant de personnes âgées, tant comme consommatrices que comme productrices, à l'innovation et au développement sociaux et économiques n'est pas universellement reconnue. Il conviendrait également de davantage reconnaître le rôle des services sociaux et de santé qui apportent un soutien aux personnes âgées, non seulement parce qu'ils représentent un secteur d'emploi important et croissant, mais aussi en raison de leur contribution à l'économie, à la cohésion sociale et au vieillissement en bonne santé.
 9. Nous estimons nécessaire de renforcer la cohésion de nos sociétés en reconnaissant le potentiel des personnes âgées et en leur donnant les moyens de participer à la vie sociale et à l'économie.
 10. Pour favoriser le déroulement du quatrième cycle de mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2017-2021), nous soulignons qu'il est important de continuer à intégrer la question du vieillissement dans les domaines d'action pertinents et de combattre l'âgisme sous toutes ses formes. Ensemble, nous réaffirmons notre volonté de concevoir et de mettre en œuvre des politiques intégrées en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé, dans le cadre desquelles les personnes âgées seront toujours reconnues comme un atout pour une société durable et incluant tous les âges.

11. Nous aspirons à profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie, et nous sommes déterminés à travailler en vue d'atteindre les objectifs suivants d'ici à 2022 :

I. Reconnaître le potentiel des personnes âgées :

12. *autonomiser* les individus afin qu'ils puissent s'épanouir sur les plans physique, mental et social tout au long de leur vie et participer à la vie sociale selon leurs capacités, leurs besoins et leurs désirs ;
13. *élaborer* et mettre en place des stratégies économiques et financières socialement responsables et tournées vers l'avenir, qui tiennent compte des besoins, des capacités et des attentes des générations présentes et futures tout en valorisant le potentiel des personnes âgées, leur expérience, leur sens des responsabilités et le soutien qu'elles apportent à toutes les générations et à la société ;
14. *favoriser*, aux niveaux national, régional et local, la concertation effective avec les personnes âgées et leurs représentants, ainsi que leur implication concrète dans l'élaboration des politiques, des stratégies et des mesures qui auront une influence directe ou indirecte sur leur vie, en tenant compte de la diversité des personnes âgées et de leurs besoins ;
15. *promouvoir* une image positive des personnes âgées, reconnaître leur contribution à la société et renforcer le dialogue et la transmission du savoir entre les générations avec toutes les parties prenantes, cultiver une perspective du parcours de vie dans l'éducation, les médias et les autres domaines afin de susciter une meilleure compréhension du vieillissement aux niveaux individuel et sociétal, ainsi que des opportunités qu'il représente ;
16. *encourager*, dans le contexte de l'emploi ou du bénévolat, des personnes âgées et des personnes plus jeunes à travailler dans un cadre intergénérationnel, afin de les aider à comprendre à quel point la communication, l'échange d'expérience, la coopération et la solidarité entre générations sont importants et bénéfiques dans tous les domaines de la vie, au sein de la famille et en dehors du cadre familial ;
17. *encourager* les entreprises privées et publiques et les organisations à but non lucratif à faire participer, en tant que consommatrices, les personnes âgées à la planification et à la conception de biens et de services visant à répondre à leurs besoins et à leurs préférences, et les encourager à assurer un suivi de la qualité de ces biens et services ;
18. *veiller* à ce que les personnes âgées puissent atteindre et conserver le meilleur état de santé et le maximum d'autonomie fonctionnelle possibles, en soutenant l'aménagement des environnements et des domiciles, et en adaptant les systèmes sociaux et de santé pour qu'ils fournissent des services intégrés, axés sur la prévention et sur la personne, y compris dans les zones urbaines défavorisées et les zones rurales et isolées.

II. Favoriser l'allongement de la vie professionnelle et maintenir la capacité de travailler plus longtemps :

19. *reconnaître* le potentiel que représente l'emploi des travailleurs âgés, et élaborer des stratégies de l'emploi visant à promouvoir autant que possible la participation des travailleurs de tous les âges ;

20. *favoriser* l'accès à la formation tout au long de la vie et au développement des compétences, et les promouvoir comme un prérequis d'une vie active et épanouissante à tout âge ;
21. *élaborer* des stratégies de lutte contre le chômage à tous les âges, réduire les inégalités financières et la pauvreté, prendre des mesures pour réduire l'écart salarial entre hommes et femmes ainsi que les autres inégalités entre les sexes, et prévenir la discrimination liée à l'âge dans le domaine de l'emploi ;
22. *encourager* les employeurs à valoriser l'expérience des travailleurs plus âgés, à continuer de les employer et à les embaucher, et promouvoir la gestion des âges dans les secteurs public et privé, ainsi que des conditions de travail adaptées, sûres, flexibles et propices à la santé tout au long de la vie professionnelle ;
23. *prévoir* des mesures incitant à offrir des possibilités de prolonger la vie professionnelle et des options plus souples en matière de retraite, et encourager des alternatives à la retraite anticipée telles que, par exemple, la réadaptation, la réinsertion dans l'emploi et des modes de travail flexibles afin de maintenir en poste les travailleurs âgés ;
24. *planifier et mettre en œuvre*, quand cela n'a pas encore été fait, des réformes des régimes de retraite tenant compte de l'allongement de la durée de vie et de la durée de la vie active pour garantir l'équité entre les générations ainsi que la pérennité et l'efficacité des régimes de retraite ;
25. *permettre* de concilier plus facilement emploi et tâches domestiques en donnant accès à des modalités de travail flexibles et à des services à la personne appropriée, et promouvoir une répartition égale des tâches domestiques entre hommes et femmes, tout en envisageant la possibilité de prendre en compte dans le calcul des pensions de retraite le temps qui leur est consacré.

III. Permettre de vieillir dans la dignité :

26. *protéger* la jouissance, par les personnes âgées, de tous leurs droits fondamentaux et préserver leur dignité, promouvoir leur autonomie, leur indépendance et leur participation à la vie sociale, et veiller à ce qu'aucune loi, aucune politique ou aucun programme ne laisse place à quelque discrimination que ce soit ;
27. *soutenir* les infrastructures et les dispositifs d'aide nécessaires à la prévention de toutes les formes de maltraitance et de violence envers les personnes âgées, afin de garantir leur sécurité sur les plans économique, physique et psychologique ;
28. *encourager* la mise au point de méthodes et de services innovants ainsi que de technologies et de produits adaptés et simples d'utilisation pour fournir un accompagnement et des soins fiables, accessibles, d'un coût abordable et répondant aux besoins variés et évolutifs des personnes âgées, leur permettant ainsi de maintenir des liens sociaux et de continuer à vivre aussi longtemps que possible dans l'environnement de leur choix ;
29. *améliorer* la qualité des dispositifs intégrés de protection sociale, de soins de santé et de prise en charge de longue durée selon que de besoin, et adapter continuellement le statut, la formation et les conditions de travail des professionnels des services à la personne, notamment les travailleurs migrants, eu égard au besoin croissant d'un accompagnement tenant compte des

différences culturelles, ce qui allégerait la charge pesant sur les aidants familiaux et non professionnels, tout en reconnaissant leur rôle fondamental et en les soutenant ;

30. *soutenir* la recherche sur les processus de vieillissement au niveau de l'individu et de la population afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des sociétés vieillissantes, en portant une attention particulière à la situation des personnes atteintes de démences ou d'autres troubles mentaux et de leurs familles ;
31. *promouvoir* la participation des personnes atteintes de démences ou d'autres troubles mentaux ou comportementaux et de leurs aidants non professionnels à la vie sociale et communautaire, et garantir une prise en charge complète au niveau local, comprenant des traitements, des soins et, selon les besoins, un soutien une fois le diagnostic établi, en particulier au moyen de services de proximité ;
32. *respecter* l'autonomie, l'indépendance et la dignité des personnes âgées, notamment, mais pas uniquement, des personnes en fin de vie, en offrant des soins médicaux et une protection sociale centrés sur le patient, notamment l'accès à des soins palliatifs, et en cherchant à faciliter, lorsque cela est possible, la prise en charge des couples âgés qui souhaitent rester ensemble.

IV. Observations finales

33. Nous soulignons que les politiques relatives au vieillissement et leur mise en œuvre doivent être considérées comme relevant de la responsabilité partagée de tous les principaux acteurs de la société. Il est donc nécessaire de promouvoir le dialogue intergénérationnel et la collaboration effective entre les gouvernements, les responsables politiques, le secteur privé, les partenaires sociaux, les chercheurs, les organisations non gouvernementales, en particulier les organisations de personnes âgées et les organisations défendant les personnes âgées, y compris les organisations de défense des migrants, et les personnes âgées elles-mêmes.
34. Nous soulignons qu'il importe que le suivi et l'évaluation des politiques relatives au vieillissement soient fondés sur la recherche et sur une meilleure collecte de données, comme le prévoient les Recommandations de la CEE relatives aux statistiques du vieillissement, et que les personnes âgées et leurs organisations soient associées à ce processus.
35. Nous reconnaissons le lien entre le vieillissement de la population et le développement économique, social et environnemental, et nous réaffirmons notre attachement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et des objectifs de développement durable, tels que l'élimination de la pauvreté partout et sous toutes ses formes, la création de conditions permettant à chacun de vivre en bonne santé, la promotion du bien-être à tous les âges, l'égalité des sexes, la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, l'accès à des possibilités de formation tout au long de la vie, ou encore le fait de veiller à ce que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables pour les personnes de tous âges.
36. Nous saluons les initiatives internationales récentes qui soulignent l'importance d'une démarche fondée sur le parcours de vie pour remédier à des inégalités profondes en mettant en œuvre des politiques globales et multisectorielles à même de conduire à une croissance plus forte, une meilleure inclusion et une plus grande mobilité intergénérationnelle.

37. Nous saluons l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2016, des Stratégie et Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé qui appellent à combattre l'âgisme, à créer des environnements adaptés à l'âge, à faire en sorte que les systèmes de santé répondent aux besoins des personnes âgées et à élaborer des systèmes de prise en charge à long terme durables et équitables (à domicile, au sein des communautés ou dans des institutions).
38. Nous saluons la précieuse contribution du Groupe de travail sur le vieillissement de la CEE en tant qu'organe intergouvernemental fournissant un cadre institutionnel pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques et permettant la participation des acteurs concernés, notamment la société civile et la communauté scientifique, à l'élaboration de politiques relatives au vieillissement. Nous reconnaissons également qu'afin de mieux soutenir la coopération intergouvernementale dans le domaine du vieillissement de la population, il est nécessaire d'étudier la possibilité de transformer, sans incidence sur les ressources, le Groupe de travail en un comité sectoriel permanent, sans préjudice du travail mené par la CEE dans les autres domaines relevant de son mandat. Nous sommes déterminés à continuer de participer activement aux travaux du Groupe de travail pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale, et nous contribuerons à ses activités.
39. Nous sommes reconnaissants au secrétariat de la CEE et aux autres parties prenantes pour le rôle qu'ils ont joué afin d'aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie régionale et la Déclaration ministérielle de 2017, notamment en ce qui concerne le développement des capacités nationales pour traiter les questions de vieillissement.
40. Nous remercions le Portugal d'avoir accueilli la quatrième Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement en septembre 2017.